



## OUTIL MOBILITE

Cet outil de calcul a pour but de permettre une première analyse de la durabilité des déplacements liés à l'activité d'une entreprise ou d'un parc d'activités économiques. Il est basé sur les principes du Bilan Carbone® de l'ADEME pour le calcul des équivalents CO<sub>2</sub> et pour la consommation énergétique. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif.

L'outil met d'abord l'accent sur les déplacements domicile-travail et ensuite sur les déplacements professionnels. Par contre les déplacements des visiteurs et le transport du fret ne sont pas abordés. Rien n'empêche cependant de comptabiliser les déplacements des visiteurs de manière distincte avec les déplacements professionnels.

Cet outil veut également permettre une première analyse de la durabilité de la mobilité au niveau de l'ensemble d'un parc d'activité économique. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif.

Voici un descriptif des données qui doivent être collectées dans l'entreprise ou au niveau du parc d'activités et qui sont à encoder dans l'outil.

### **A/ Domicile Travail**

Collecter auprès de chaque travailleur :

#### **1) la distance moyenne aller domicile-travail (en km) effectuée par employé et par mode de déplacement**

C'est l'indicateur principal, soit il est connu, soit il est estimé (notamment via un site tel Google Maps).

Chaque déplacement avec un mode différent sera idéalement rapporté :

Exemple : 5 km en voiture pour aller à la gare, 35 km en train et 0.5 km à pied de la gare au bureau ; il y aura donc 3 lignes créées pour ce travailleur dans l'onglet « 5-Outil Mobilité A »

L'utilisateur peut trouver les modes de déplacement suivants dans la liste déroulante :

Voiture diesel ; Voiture essence ; Voiture LPG ; Covoiturage ; Motos ; Train ; TGV ; Bus ; Vélo/pieds

Pour simplifier, on peut sommer les km parcourus par mode de déplacement et par employés qui ont un même régime de travail. Exemple : en voiture Diesel, Paul fait 10km, Marcel 50 km et Henri 25 km, la ligne peut contenir la distance de 85 km pour les trois, le résultat sera identique que 3 lignes distinctes.

#### **2) le régime de travail**

Cet indicateur permet de calculer combien de fois par an, le trajet est supposé être effectué.

Si le travailleur se déplace la moitié du temps en voiture, l'autre moitié en bus, on affecte donc un équivalent mi-temps pour chaque mode. L'utilisateur peut indiquer les régimes de travail en décimale, comme par exemple :

Temps plein	1,00	Mi-temps	0,50
'4/5	0,80	'2/5	0,40
'3/4	0,75	Tiers temps	0,33
'3/5	0,60	Quart temps	0,25





### 3) les indemnités payées pour le déplacement

L'utilisateur peut indiquer le coût annuel réel remboursé au travailleur, prime forfaitaire ou en fonction du kilométrage. Par exemple, si on se base sur un remboursement de 0.21 €/km pour le vélo et 2200 km parcourus en vélo sur l'année, le coût annuel pour l'employeur est de :  $2200 \times 0,21 \text{ €} = 462 \text{ €}$ .

Le prix de l'abonnement de train est estimé sur le kilométrage du trajet mentionné. Le prix réel peut-être encodé à la place s'il est connu.

En cas de remboursement total ou partiel, déduire d'autant le coût estimé.

## **B/ Déplacements professionnels**

Collecter auprès du service comptable/ secrétariat :

L'utilisateur peut indiquer les modes de déplacements professionnels suivants (et éventuellement en ajouter) : Voiture diesel ; Voiture essence ; Voiture LPG ; Covoiturage ; Motos ; Train ; TGV ; Bus ; Vélo/pieds ; Avion court courrier (< 1000 km) ; Avion long courrier (> 1000 km)

### 1) la consommation annuelle (factures) ou les kilométrages annuels de chaque voiture de société par type de carburant

### 2) les factures des frais de missions (montant et kilométrages)

Si les kilométrages ne sont pas mentionnés :

- pour les aéroports : <http://www.ephemeride.com/atlas/distanceaeroport/0/>
- pour les trains : utiliser un site tel Google Maps pour estimer la distance via la route...
- pour les distance par routes : <http://maps.google.be>

## **C/ Actions mobilité pour entreprise**

L'onglet « 5-Outil Mobilité B » permet à l'utilisateur d'indiquer (en sélectionnant OUI ou NON dans chaque cellule de la colonne « Action ») quelles mesures et actions ont déjà été mises en place par son entreprise dans diverses thématiques liées à la mobilité. Cette opération offre l'opportunité de montrer l'arsenal de possibilité pour développer une mobilité durable.

Le choix de ces actions n'interfère pas avec le résultat du niveau de durabilité, seuls les déplacements effectifs, résultants d'une ou plusieurs actions, sont réellement pris en compte pour le calcul. On a donc une obligation de résultats plutôt que de moyens.

## **D/ Actions mobilité pour parc**

L'onglet « 5-Outil Mobilité C » permet au responsable du parc d'activité d'indiquer (en sélectionnant OUI ou NON dans chaque cellule de la colonne « ACTION ») quelles mesures ont déjà été mises en place au niveau du parc en faveur d'une mobilité durable, dans diverses thématiques. Tant le nombre d'actions que la diversité des thèmes influence le résultat final. Si un parc est situé loin de tout réseau de transport en commun il sera d'office pénalisé.





## Présentation des résultats

### Emissions de CO<sub>2</sub>, des consommations d'énergie et des coûts

Un tableau de synthèse résume l'ensemble des déplacements. L'analyse de ces déplacements se traduit par des calculs automatiques de la consommation d'énergie relative (en kWh), des émissions en équivalent CO<sub>2</sub> correspondantes (émissions de GES suivant la méthode des Bilan-Carbone®) et du coût estimé de ceux-ci (€) en sommant les dépenses de l'employé, de l'entreprise et de la société. Un exemple de résultat est repris en graphique par mode de déplacement dans la figure 1.

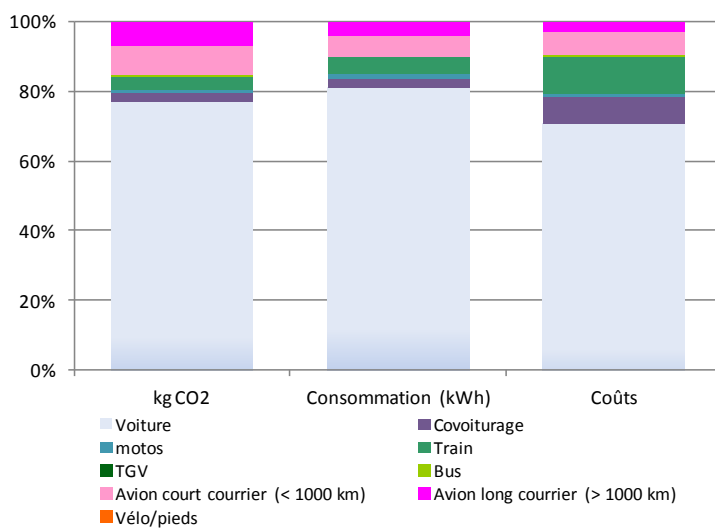


Figure 1

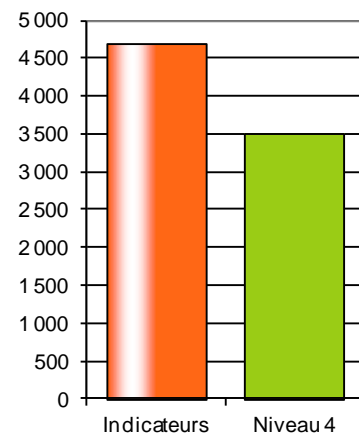


Figure 2

### Indicateur spécifique : émissions par employé

Un indicateur spécifique est également construit en divisant les émissions CO<sub>2</sub> par le nombre d'employés. Un graphique (exemple figure 2) permet à l'utilisateur de vérifier, pour cet indicateur en kg CO<sub>2</sub> totaux/employé, le positionnement de l'entreprise par rapport au niveau 4 le plus durable.

### Actions mobilité à mener au niveau de l'entreprise pour améliorer le score

Une liste présentant la part d'actions déjà menées par l'entreprise dans chacune des thématiques liées apparaît dans l'outil à côté du graphique ci-dessus et découle des actions cochées ou non par l'entreprise dans l'onglet « 5-Outil Mobilité B ». Ceci peut inciter l'utilisateur à aller vérifier dans cet onglet quelles autres mesures et quels autres incitants disponibles pour encourager des modes de déplacements plus durables, pris individuellement et à la carte, permettraient d'améliorer l'objectif de durabilité atteint par son entreprise (réduire sa dépendance de mobilité).

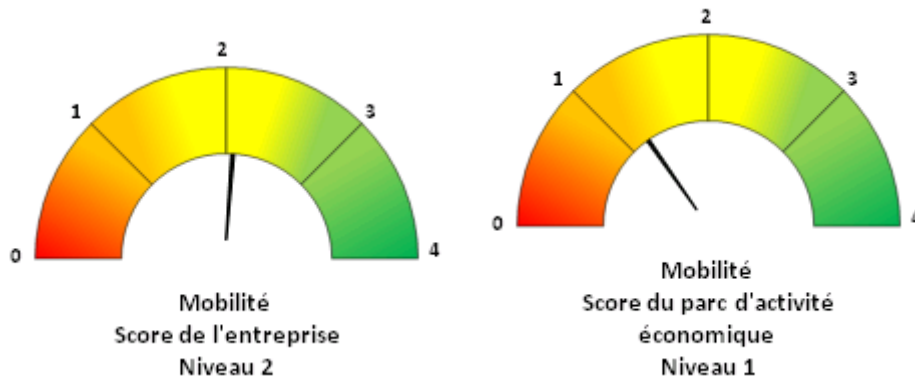
### Niveau de durabilité de l'entreprise et du parc d'activité

L'onglet « 3-Synthèse des résultats » présente le score de durabilité de la mobilité de l'entreprise sur un indicateur graphique (échelle du niveau 0 le moins durable au niveau 4 le plus durable, ces niveaux de



durabilité étant adaptés à la situation de l'entreprise, c'est-à-dire définis sur base de la distance totale annuelle parcourue par l'ensemble de ses employés).

Le niveau 4 est atteint lorsque les 4 conditions suivantes sont rencontrées : moins de 50% des travailleurs viennent en voiture seule, plus de 10% en covoiturage ; plus de 30% en transport en commun et plus de 10% en mode doux (vélo, pieds). La moyenne en Wallonie en 2010 est de 77.5% ; 4.8% ; 8.8% et 4.7% respectivement pour ces quatre mode de déplacement.



L'onglet « **3-Synthèse des résultats** » présente également le score de durabilité du parc d'activité économique sur un indicateur graphique (échelle du niveau 0 le moins durable au niveau 4 le plus durable), calculé sur base des actions déjà mises en place dans le parc.

Le niveau 4 est atteint lorsque toutes les actions ont été cochées (sélection de OUI).

Le total des actions de « Coordination » et de « Localisation » pèsent chacun pour un quart du niveau atteint. Les actions d'aménagement regroupent « l'infrastructure » et le « transport collectif organisé », elles pèsent pour un quart dans le niveau atteint. Enfin le « covoiturage », « l'information » et le « partenariat » pèsent ensemble sur le quart restant.